



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 53192

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations d'aide familiale à domicile suite à la signature, le 6 juillet 2000, par l'ensemble des fédérations et unions d'employeurs, d'un accord de branche relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail. Compte tenu des inquiétudes des responsables de la branche de l'aide à domicile, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le ministère de l'emploi et de la solidarité entend agréer l'accord concerné.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53192

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6194